

Infos des Côtes



février 2004

Le Bulletin de la Communauté de communes des Côtes-en-Haye

N°9

Pour cette année qui commence, les conseillers communautaires se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé.

« Plein de petits bonheurs... »

Parmi tous les vœux reçus – et ils sont nombreux car la Communauté de communes est amenée à travailler avec de nombreux partenaires – certains m’ont plus particulièrement touchée et je vous les retransmets.

« **Plein de petits bonheurs tout au long de l’année, un pour chaque journée...** » Voilà de quoi « tenir » tout au long de ces douze mois à venir.

Pour ce qui nous réunit au sein de notre Communauté de communes, je forme tous les souhaits pour l’aboutissement des projets en cours : mise en service de la déchetterie de Bernécourt, conclusion des études assainissement, réalisation du Centre multi-accueil pour les enfants de moins de 6 ans à Manonville, clôture du dossier subventions de la ZAC. Nous pouvons souhaiter également, pour cette année, une meilleure concrétisation des projets en direction des adolescents de notre territoire et, bien sûr, l’arrivée de nouvelles entreprises à Noviant.

Il semblerait que tout cela soit en bonne voie et que chacun y travaille activement.

Parmi tous ces projets, le dossier assainissement est le plus lourd : la Direction départementale de l’équipement vient de nous adresser une proposition pour mettre en place une étude complémentaire à celle qui avait été réalisée par le bureau Amodiag, pour les trois communes de Domèvre-en-Haye, Manonville et Tremblecourt.

Pour les autres villages, il semblerait que l’on puisse passer directement à la phase « travaux ».



Pose de panneaux intercommunaux.

Le dossier vient d’être soumis à l’agence de l’Eau et au service environnement du Conseil général pour avis, avant une réunion de concertation générale avec les élus communautaires.

Toutes ces avancées nous rapprochent d’une étape importante : celle où les conseillers communautaires décideront de doter ou de ne pas doter la Communauté de communes d’une extension de compétence pour ce qui concerne les travaux d’assainissement.

Si cela devait être le cas, ce transfert ne pourrait avoir lieu sans le personnel et les ressources financières nécessaires.

Le chantier de réflexion est d’actualité pour cette nouvelle année.

Marie-José Fournier ■
Présidente

P.S. : Aux membres de la commission cadre de vie qui seraient déçus de ne pas voir paraître le portrait de l’animatrice de proximité, Cathy Deloos, comme ils l’avaient souhaité, je tiens à les informer que, à l’heure où nous mettons sous presse, ce document ne nous est pas encore parvenu. C’est donc une « partie remise », nous l’espérons, pour le prochain numéro.

ANSAUVILLE
DOMÈVRE-EN-HAYE
GROSROUVRES
HAMONVILLE
MANONVILLE
MARTINCOURT
MINORVILLE
NOVIANT-AUX-PRÉS
TREMBLECOURT

Sommaire

- Présentation de la CCCH
- Point tri
- Le Centre multi-services
- L’ADSL
- La commune à la une
- L’association à la une
- La médiathèque de Tremblecourt

Qu'est-ce que c'est À quoi ça sert

Sa création

La Communauté de communes des Côtes-en-Haye a vu le jour le 1^{er} janvier 1998. Elle regroupe 9 communes : Ansauville, Hamonville, Grosrouvres, Minorville, Noviant-aux-Prés, Martincourt, Manonville, Domèvre-en-Haye et Tremblecourt. Son bureau se trouve à Domèvre-en-Haye, au 2, rue de l'église.

Son fonctionnement

Elle est dirigée par une présidente et un conseil communautaire de 18 membres (2 par communes). Deux employées à temps partiel assurent quotidiennement les tâches administratives et comptables.

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h15 et fermé le mercredi après-midi.

3 commissions chargées de proposer des programmes d'actions ont été mises en place : Commission cadre de vie, Commission environnement, Commission économique.

Les ressources de la CCCH proviennent d'une part des quatre impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur foncier bâti et foncier non-bâti, taxe professionnelle), d'autre part des revenus de biens immeubles de son patrimoine, des sommes qu'elle perçoit de la part des administrations publiques, des particuliers en échange des services qu'elle leur rend, des subventions du Département, de la Région ou de l'État.

Ses compétences

À sa création, la CCCH était dotée des compétences :

Aménagement de l'espace :

- Création de zone d'activités intercommunales.

Développement économique :

- Soutien à l'économie ;
- Aide à l'accueil et à l'installation d'activités économiques.

Environnement :

- Collecte des ordures ménagères ;
- Installation et fonctionnement des points « Tri » ;
- Étude des eaux usées ;
- Étude pour la mise en place d'une politique commune d'évacuation des gravats et de résorption des décharges ;
- Aménagement des cours d'eau du territoire de la Communauté.



Déneigement des voies communales.

Habitat et cadre de vie :

- Aide au ravalement des façades ;
- Mise en place d'une charte intercommunale pour un développement harmonieux entre les communes et un soutien actif au secteur associatif intercommunal.

Électricité :

- Entretien de l'éclairage public ;
- Adhésion au Syndicat départemental d'électrification.

Avec le temps, d'autres compétences sont venues s'ajouter à cette liste :

- Aide à la création et gestion du passage de la fibre optique ;
- Étude de l'alimentation en gaz ;
- Résorption des décharges ;
- Actions d'insertion en faveur des jeunes de moins de 26 ans ;
- Achat de matériel intercommunal ;
- Mise en place du contrat éducatif local, du contrat d'animation territorial, du contrat temps libre ;
- Traitement des déchets ménagers ;
- Contrat Enfance avec aménagement et gestion d'un centre multi-accueil pour enfants de moins de 6 ans ;
- Déneigement des voies communales ;
- Adhésion au SDAA54 (Syndicat départemental d'assainissement autonome de Meurthe-et-Moselle) qui assure le contrôle des installations d'assainissement non-collectif (contrôle des dossiers, contrôle de conformité, contrôle du bon fonctionnement et du bon entretien) ;
- SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), Pour réfléchir au bon développement d'un territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de services, de transports, de culture, de développement économique ou de tourisme ;
- Adhésion au SDE (Syndicat départemental d'électricité) : distribution publique d'électricité. Le SDE peut, entre autre, accorder des subventions pour des travaux d'amélioration des réseaux existants.



Restauration du ruisseau d'Esch

Ses projets

En cours de réalisation :

- **Le Centre Multi-Accueil** pour les enfants de moins de 6 ans à Manonville. Il pourra accueillir 15 enfants (de 0 à 3 ans) en crèche et 10 enfants de (3 à 6 ans) en halte-garderie.
- **La déchetterie** : créée en partenariat avec la Communauté de communes des 3 Vallées, cette déchetterie se situera à Bernécourt ;
- **Site internet** ;
- **Étude assainissement** individualisée par commune.

Déjà réalisés :

- Création d'une **zone artisanale** à Noviant-aux-Prés ;
- **Aide à l'installation d'entreprises** ;
- **Étude assainissement** bassin versant amont de l'Esch ;
- **Restauration du ruisseau d'Esch** suite à la tempête de 1999 ;
- Installation de la **fibre optique** ;
- Installation des **points tri** ;
- **Résorption des décharges sauvages** ;
- **Pose de panneaux** au logo de la CCCH ;
- **Déneigement** des voies communales.

Aides aux projets

La CCCH, avec l'aide du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, permet à ses habitants de bénéficier de diverses subventions :

- ▶ Subvention pour le **ravalement de façade** : 35% d'un montant plafonné à 4573 euros. Elle concerne les maisons traditionnelles lorraines.
- ▶ Subvention pour la **formation BAFA** : 80% du montant total du stage.
- ▶ Subvention pour la **location de benne** pour évacuer les gravats.
- ▶ Subvention pour l'**achat d'arbres fruitiers** : aide à la reconstruction des vergers suite à la tempête de 1999.

Les entreprises qui s'installent, les commerçants soucieux d'améliorer l'accueil de leur clientèle peuvent prendre contact avec la Communauté de communes des Côtes-en-Haye pour se renseigner sur les aides possibles à leurs investissements.

La CCCH met également à la disposition des communes, des associations et des particuliers, du matériel intercommunal moyennant un coût de location :

- Une camionnette (J9), des grilles d'exposition, un rétro-projecteur (uniquement aux associations et communes)
- Un marabout (loué également aux particuliers)

Le règlement de la location du matériel intercommunal se trouve au secrétariat.

Par ailleurs, la CCCH a souscrit différents contrats avec le Conseil général, la CAF, Jeunesse et Sports afin de permettre aux diverses associations le financement de leurs projets en faveur des jeunes du territoire.

Point Tri Ce qu'il ne faut pas faire !

Lors d'une visite au centre de tri de Vaudoncourt, notre Vice-président a pu constater une certaine quantité de refus des matières à recycler, ce qui nous pénalise au niveau des subventions. Alors attention à ne pas mettre n'importe quoi dans les containers !

Petit rappel des refus :

- On ne doit pas mettre de gros cartons d'emballage (même coupés en petits morceaux !), de sacs plastiques, de papiers gras, de films plastiques enveloppant les revues ;
- On ne doit pas mettre de produits toxiques, de jouets plastiques ;
- On ne doit pas mettre de vaisselle en verre, de couvercles, de capsules, de porcelaine, de faïence, d'ampoules, de pots de fleur.



N. Woinhaye

Le Centre Multi-Services

200 km de route, c'est ce qu'effectue chaque jour la camionnette réfrigérée du Centre Multi-Services pour porter les repas au domicile de ceux pour qui la vie quotidienne est freinée par des problèmes de santé ou de mobilité.



La livraison alimente aussi les relations.

« Ma tournée commence à Rambucourt pour finir à Liverdun, en passant par Arnaville » explique Madame Eyfried, chargée de livrer les repas pour le CMS. Beaucoup de personnes nous attendent chaque jour avec impatience, nous sommes parfois leur seul contact dans la journée ».

Plus qu'une simple livraison de repas, ce sont aussi des rapports humains qui arrivent le matin avec la fourgonnette aux couleurs de l'association. Henri Serdet, habitant de Rembercourt-sur-Mad ne tarit d'ailleurs pas d'éloge quand on évoque ce service : « Ça fait du bien le matin d'avoir cette visite, cela fait maintenant 2 ans et demi que je commande mes repas. Seul, ça me serait difficile. Nous avons toujours un petit mot pour plaisanter, les liens se nouent, du coup, même quand il pleut, on a le sourire ! ».

Ayez le réflexe CMS !

Le CMS peut vous mettre en relation avec divers intervenants pour faciliter votre vie quotidienne. Alors, coiffeur ou pédicure à domicile, petits travaux, tâches administratives, pensez-y...

Portage de repas mode d'emploi

Le CMS distribue un repas par jour.



La livraison est effectuée chaque matin en semaine et le vendredi soir pour le week-end.

Prix du repas : 7,16 euros

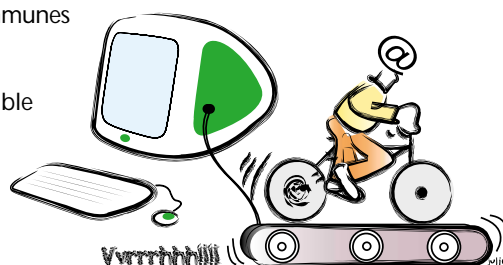
Pour bénéficier du service, il vous suffit de contacter le Centre Multi Services à Mandres-aux-Quatre-Tours au 03 83 23 17 23

ADSL Vous êtes intéressé(e) ?

Inscrivez vous auprès de la Communauté de communes des Côtes-en-Haye (obligatoirement par écrit).

En effet, l'installation de l'ADSL deviendrait possible à partir de 100 candidatures exprimées sur le territoire de la Communauté de communes des Côtes-en-Haye.

Tél/fax : 03 83 23 12 61
Mail : comcotesenhaye@wanadoo.fr



Tirage : 700 ex. Gratuit
Dépôt légal ISSN : 1764-9129
Directrice de la publication
Marie-José Fournier
Rédaction
Communauté de communes
des Côtes-en-Haye
Crédits photos
Communauté de communes
Conception-réalisation
L'Atelier 120 ☎ 03 83 62 89 50